

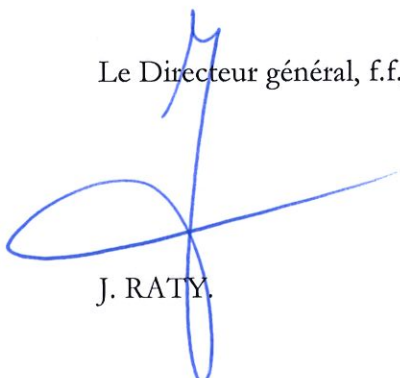
**REDEVANCE POUR L'UTILISATION DU SERVICE DE
COLLECTE A DOMICILE DES DECHETS RECYCLABLES
TRIES DESTINES AUX PARCS A CONTENEURS POUR LES
PERSONNES DANS L'INCAPACITE DE LES ACHEMINER
AUX PARCS A CONTENEURS PAR LEURS PROPRES
MOYENS – EXERCICE 2022 à 2025**

La Bourgmestre de la Commune de LIBRAMONT-CHEVIGNY, porte à la connaissance du public que le règlement concernant la redevance pour l'utilisation du service de collecte à domicile des déchets recyclables triés destinés aux parcs à conteneurs pour les personnes dans l'incapacité de les acheminer aux parcs à conteneurs par leurs propres moyens – exercice 2022 à 2025 a été approuvé par le Conseil communal en séance du 16 novembre 2021 et par la Députation permanente sous n° SPWIAS/050100/boret_mar/2021-020307 le 20 décembre 2021.

Le texte du règlement peut être consulté à la maison communale à Libramont-Chevigny.

A Libramont-Chevigny, le 24 décembre 2021.

Le Directeur général, f.f.,


J. RATY.



La Bourgmestre,


L. CRUCIFIX.

